

COMMUNICATION DU PRESIDENT DE L'APSF AU CONSEIL NATIONAL DE LA MONNAIE ET DE L'ÉPARGNE DU 7 AVRIL 2005

Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur,
Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs

Je voudrais, dans ma communication, vous présenter l'évolution des concours à l'économie des sociétés de financement membres de l'APSF et vous rendre compte brièvement de l'action professionnelle de l'Association.

À fin décembre 2004, l'encours des sociétés de financement de l'investissement et de la consommation pour lesquelles les données sont disponibles a totalisé 35,2 milliards de dirhams, en progression de 9%.

Le crédit à la consommation y intervient pour 21,8 milliards de dirhams, en progression de 5% et le crédit-bail pour 13,4 milliards de dirhams, en progression de 15%.

Les financements réalisés en 2004 ont totalisé pour le crédit à la consommation 10,5 milliards de dirhams, en progression de 9% et pour le crédit-bail 6,4 milliards de dirhams, en progression de 19%.

Il y a lieu d'observer le mouvement de fusions-absorptions qu'ont connu dernièrement les métiers de financement. Actuellement, le secteur est composé de :

- 22 sociétés de crédit à la consommation
- 8 sociétés de crédit-bail
- 2 sociétés de crédit à l'immobilier
- 2 sociétés de factoring
- 2 sociétés de cautionnement et de garantie
- 4 sociétés de gestion des moyens de paiement.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur,
Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs

Depuis qu'elles ont été érigées en établissements de crédit, et surtout depuis qu'elles sont organisées au sein de l'APSF, les sociétés de financement exercent leur activité avec de plus en plus de professionnalisme, offrant à la clientèle des formules de financement mieux adaptées à l'évolution de ses besoins et en veillant, ce faisant, à ne pas l'endetter outre mesure.

L'action professionnelle de l'APSF a continué en 2004 à s'exercer, en interne, pour améliorer les prestations des sociétés de financement membres et, en externe, pour éclairer les Autorités Monétaires et les Pouvoirs Publics sur les conditions d'exploitation de nos différents métiers.

C'est ainsi qu'au plan de la maîtrise du risque le SAAR (Système d'Aide à l'Appréciation du Risque) mis en place en juillet 2002 a été enrichi de nouvelles fonctionnalités en y intégrant les cautions des clients présentant des incidents et les clients passés par perte. Cependant qu'il est envisagé d'étendre le fichier à tous les engagements.

Au plan de l'assistance des sociétés membres, le Système d'Aide au Management mis en place il y a deux ans, a quasiment atteint sa vitesse de croisière. Il offre aux dirigeants des sociétés de financement une veille permanente sur l'évolution de la technologie dans tous les domaines de leurs métiers respectifs. Il leur donne régulièrement, à travers des indicateurs de taille et de performance pertinents, le point de l'évolution de chaque

secteur leur permettant ainsi de se positionner et d'apprécier leurs performances propres.

En ce qui concerne le crédit à la consommation, le projet de création d'un Observatoire de crédit prend forme et il sera assorti d'un partenariat avec l'Université pour le montage d'un DESS ou d'un Master en économie de crédit.

Pour ce qui est du leasing, la profession, qui constate avec satisfaction un intérêt croissant des investisseurs pour cette formule de financement, est en passe de mettre en place une communication institutionnelle dans ce sens, notamment vers les PME-PMI.

Une première réalisation sur cette voie a consisté en l'animation, en décembre 2004, à l'initiative d'un groupe parlementaire, d'une journée d'étude consacrée au crédit-bail immobilier et aux mesures à prendre pour le promouvoir davantage.

Les autres sociétés de financement envisagent d'organiser très prochainement des assises pour faire connaître leurs métiers respectifs, en faire l'état des lieux et réfléchir sur les voies et moyens de les développer.

Dans le cadre du rôle pédagogique qu'elle s'est assignée, l'APSF rééditera très prochainement le guide du crédit à la consommation en élargissant son contenu au crédit immobilier.

De même, l'APSF vient de concevoir un CD Rom contenant l'intégralité du Plan Comptable des Établissements de Crédit qui sera édité et publié sous le patronage de la Direction de la Supervision Bancaire.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur,
Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs

Deux questions, déjà évoquées devant votre honorable instance, continuent à faire l'objet de nos préoccupations et, partant, des démarches répétées auprès des Autorités Monétaires.

La question du taux administré doit trouver une réponse dans les meilleurs délais afin de permettre aux sociétés de crédit à la consommation (dont le prix de vente a chuté de 7 points depuis l'institution du taux maximum en avril 1997 alors que leur coût de refinancement n'a baissé que d'à peine 3 points), de retrouver leur santé financière et jouer valablement le rôle qui leur incombe dans le développement social et économique du pays.

L'APSF a préconisé, à cet égard, entre autres solutions, la libéralisation des taux étant entendu qu'en dernière analyse une saine et loyale concurrence sur le marché reste le plus grand protecteur du consommateur. Une telle mesure aura en outre l'avantage de permettre à la clientèle la plus risquée d'accéder en toute transparence au circuit moderne du crédit au taux du marché au lieu d'être acculée à se jeter dans les bras des usuriers de quartier.

Les sociétés de financement ont de tout temps présenté à leur clientèle les produits d'assurance appropriés pour leur permettre de couvrir les risques susceptibles d'être encourus. Cette pratique est confirmée du reste dans le projet de loi bancaire actuellement en cours d'adoption. Aussi, la profession souhaite qu'aboutissent les démarches que l'APSF a effectuées pour leur permettre de continuer à présenter les produits d'assurance dans le cadre de leur l'activité de distribution de crédit et dans le respect du Code des Assurances.

Une nouvelle préoccupation s'est ajoutée dernièrement avec la mise en place par le

Gouvernement d'un dispositif encourageant les fonctionnaires à partir à la retraite par anticipation.

L'APSF a tout naturellement apporté sa contribution à la réflexion engagée avec les institutions concernées par cette mesure, en l'occurrence, la Paierie Principale des Rémunérations et la Caisse Marocaine des Retraites, pour permettre aux sociétés de crédit à la consommation de recouvrer systématiquement leurs créances et aux fonctionnaires ayant contracté des crédits auprès d'elles de continuer à s'acquitter de leurs dettes via la CMR à l'instar de ce qui était le cas avec la PPR.

S'agissant des fonctionnaires déjà retraités et de ceux qui partiront normalement à la retraite, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'ils pourront désormais bénéficier des services des sociétés de crédit à la consommation en vertu d'une convention qui va être incessamment signée avec la Caisse Marocaine des Retraites.

Je m'en tiens à ce bref aperçu de l'activité de l'APSF et vous remercie.